

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12
Pouvoirs : 02

Pour 11
Contre /
Abstention 1

Date de convocation :
02/04/2025
Date d'affichage :
14/04/2025

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le sept avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à Guillaume VILLIBORD), Messieurs Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à Benoît RICHERMOZ) et Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2025/04/022 : Modification du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et désignation d'un nouveau membre élu

Vu les articles L123-4 à L123-9 et R.123-7 à R.123-15 du code de l'Action Sociale et des familles ;

Considérant que le conseil municipal fixe le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, et que les articles L.123-6 et R.123-7 susvisés exigent un minimum de quatre (4) membres élus et un maximum de huit (8) membres élus ;

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020/07/082 du 20 juillet 2020 fixant le nombre de membres du Conseil communal d'Action Sociale (CCAS) et désignant les membres élus :

Il rappelle que les membres suivants siègent au CCAS :

- Président : M. Guillaume VILLIBORD, Maire
Membres du conseil municipal : Mme Céline CROSSMAN (Vice-Présidente), Mme Céline COMBAZ, Mme Stéphanie NOZ et M. Stéphane BLUM,
- Membres extérieurs : M. Pierre ASTIER-PERRET, Mme Maryvonne DEGUEURSE, Mme Dominique GIONO et Mme Nada VILLIBORD.

A la demande des membres du CCAS, il est proposé de nommer 2 nouveaux membres, portant ainsi le nombre total à 10 membres, plus le Président.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection du membre du conseil municipal appelé à siéger au CCAS,

Il est fait appel aux candidatures.

Madame Maryse FAVRE se porte candidate et est élue par le conseil municipal (11 voix pour) conformément à l'article R123-8 du CASF¹.

Un membre extérieur sera également nommé par arrêté de Monsieur le Maire.

Il est proposé de nommer Mme Dominique ROLLET.

¹ Les membres élus du conseil d'administration du CCAS le sont au scrutin secret et scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel (Article R123-8 du CASF)

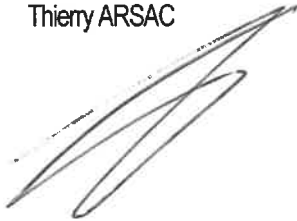
En conséquence, après exposé et en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de fixer à 10 le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS comprenant 5 membres du conseil municipal et 5 membres extérieurs, auxquels s'ajoutent le Maire en tant que Président,
- **ACTE** l'élection de Madame Maryse FAVRE membre du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration
- **CHARGE** Monsieur le Maire de nommer un membre extérieur.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Thierry ARSAC



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

